

SÉANCE ORDINAIRE
9 JUIN 2010

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE du Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté des Etchemins, tenue le mercredi 9 juin 2010, à 19h30, à la salle du Conseil de la MRC des Etchemins sise au 1137 Route 277, à Lac-Etchemin, et à laquelle sont présents les membres suivants du Conseil :

Harold Gagnon	(Lac-Etchemin)
Gilles Gaudet	(Sainte-Aurélie)
Martine Boulet	(Saint-Benjamin)
Adélarde Couture	(Saint-Camille)
Ronald Gosselin	(Saint-Cyprien)
Denis Beaulieu	(Sainte-Justine)
Suzanne C. Guenette	(Saint-Louis)
René Leclerc	(Saint-Luc)
Émile Lapointe	(représentant de Saint-Magloire)
Pierre Poulin	(Saint-Prosper)
Rock Carrier	(représentant de Sainte-Rose-de-Watford)
Denis Boutin	(Sainte-Sabine)
Jean Paradis	(Saint-Zacharie)

formant quorum sous la présidence de monsieur **Hector Provençal**, préfet.

Monsieur Fernand Heppell, directeur général et secrétaire-trésorier, agit comme secrétaire de l'assemblée. Monsieur Martin Roy, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, est aussi présent.

1.0 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE :

Après avoir constaté le quorum de cette assemblée, le préfet, monsieur Hector Provençal, procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2010-06-01

2.0 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

Le préfet demande si des membres du Conseil souhaitent ajouter des sujets au projet d'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE PIERRE POULIN,
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BEAULIEU
ET RÉSOLU

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté ci-après :

- 1.0 Ouverture de l'assemblée.**
- 2.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour.**
- 3.0 Adoption du procès-verbal de la séance du 12 mai 2010, et suivi.**
- 4.0 Compte-rendu de la réunion du comité administratif du 2 juin 2010 : dépôt.**
- 5.0 Rencontres et présentations :**
 - 5.1 Table sur l'Économie sociale en Chaudière-Appalaches (madame Isabelle Daris et madame Manon Leblanc).
 - 5.2 Projet Etchemins en Forme (madame Audrey St-Pierre, coordonnatrice, et monsieur Pierre-Yves Vachon, président).
 - 5.3 Activité intermunicipale « Bouge-de-là » (madame Sonia Boutin).
- 6.0 Intervention et/ou dossiers du CLD (s'il y a lieu).**
- 7.0 Dossiers en aménagement et développement du territoire :**
 - 7.1 Règlement régional relatif à la protection et la mise en valeur des forêts privées : projet de modifications.
 - 7.2 Projet de modification du schéma d'aménagement : article 59, LPTAA.
 - 7.3 Émission de certificats de conformité.

- 7.4 Embauche d'un technicien à l'aménagement : recommandation du comité administratif.
- 8.0 Dossiers du Pacte rural :**
 - 8.1 Projet Festival Saint-Cyprien toasté et OTJ de Saint-Cyprien.
 - 8.2 Projet pancartes – Municipalité de Sainte-Rose.
 - 8.3 Projet bâtisse et aménagement – Ass. Chasse et Pêche Saint-Zacharie.
 - 8.4 Projet Internet Haute Vitesse – Municipalité de Sainte-Rose.
- 9.0 Affaires courantes :**
 - 9.1 Interventions du préfet suite à diverses rencontres et réunions.
 - 9.2 Assises annuelles de la FQM (Québec, les 30 septembre, 1^{er} et 2 octobre 2010).
 - 9.3 Demandes de contribution :
 - 9.3.1 Retour sur la demande de Moisson Beauce.
 - 9.3.2 La Maison du Tournant.
 - 9.4 Sécurité incendie : recommandation du comité administratif.
 - 9.5 Entretien ménager : recommandation du comité administratif.
 - 9.6 Rencontre de travail des membres du Conseil des maires : 30 juin 2010.
- 10.0 Divers rapports de comités, rencontres et colloques (s'il y a lieu).**
- 11.0 Administration :**
 - 11.1 Listes des comptes à payer.
 - 11.2 État des encaissements et déboursés.
- 12.0 Correspondance et communications.**
- 13.0 Varia.**
- 14.0 Période de questions.**
- 15.0 Clôture de la séance.**

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

3.0 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 MAI 2010, ET SUIVI :

2010-06-02

CONSIDÉRANT QU'il y a dispense de faire lecture des procès-verbaux en vertu du règlement #025-89;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie du procès-verbal et que les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE SUZANNE C. GUENETTE,
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE JEAN PARADIS
ET RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mai 2010 soit adopté et signé tel que rédigé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

4.0 Compte-rendu de la réunion du comité administratif du 2 juin 2010 : dépôt :

Compte-rendu remis aux maires séance tenante, compte tenu que cette réunion s'est tenue après la transmission de l'avis de convocation pour la présente séance.

5.0 RENCONTRES ET PRÉSENTATIONS :

5.1 Table sur l'Économie sociale en Chaudière-Appalaches (madame Isabelle Daris et madame Manon Leblanc) :

Mesdames Isabelle Daris et Manon Leblanc procèdent à une présentation du rôle de la Table sur l'Économie sociale en Chaudière-Appalaches et sur l'importance des entreprises d'économie sociale dans l'économie et l'emploi en Chaudière-Appalaches.

Elles apportent aussi de l'information sur les entreprises d'économie sociale oeuvrant dans la MRC des Etchemins.

5.2 Projet Etchemins en Forme (madame Audrey St-Pierre, coordonnatrice, et monsieur Pierre-Yves Vachon, président) :

Madame Audrey St-Pierre, coordonnatrice de « Etchemins en Forme », rappelle la mission de l'organisme et présente les principaux axes du Plan triennal 2009-2012, le Bilan général de l'année 2009-2010 et le Plan d'action 2010-2011.

Copie du document de présentation est remise à chacun des membres du Conseil des maires.

Monsieur Pierre-Yves Vachon présente brièvement la vision du comité « Etchemins en Forme » pour la poursuite efficace du projet « Etchemins en Forme ». Il remet à chacun des membres du Conseil des maires un court document à cet effet.

Ce document fait principalement ressortir l'importance de la « *poursuite de la concertation municipale en loisirs, même sans personne-ressource à la coordination* ». Il insiste aussi sur l'importance de la transmission d'informations régulières provenant du comité intermunicipal de loisirs.

Bien que les municipalités ont déjà clairement convenu que le projet « Loisirs collectifs », avec coordination permanente, ne serait pas poursuivi, les membres du Conseil des maires sont toutefois unanimes, suite à la présentation de monsieur Vachon, à l'effet que la poursuite d'une concertation intermunicipale concrète soit effectivement importante pour soutenir la continuité du projet « Etchemins en Forme ».

5.3 Activité intermunicipale « Bouge-de-là » (madame Sonia Boutin) :

Madame Sonia Boutin du CJEE, intervenante au projet « Bouge-de-là », rappelle la prochaine tenue de cette activité. Elle fait part d'un coût légèrement moindre que celui annoncé aux municipalités pour leur participation aux frais de déplacement des bénévoles. Compte tenu du peu d'importance des sommes impliquées, les membres du Conseil des maires font part que ce léger revenu supplémentaire pourra simplement être appliqué aux autres coûts d'opération de cette activité.

6.0 INTERVENTION ET/OU DOSSIERS DU CLD :

Aucun dossier n'est soumis par le CLD.

7.0 DOSSIERS EN AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE :

7.1 Règlement régional relatif à la protection et la mise en valeur des forêts privées : projet de modifications :

Monsieur Yvon Lacombe, coordonnateur du service de l'aménagement, informe les maires qu'il n'a reçu aucune demande pour la tenue d'une assemblée publique de consultation en provenance des municipalités. En conséquence, la MRC tiendra une seule assemblée publique, et ce à Sainte-Rose-de-Watford le 12 juillet 2010 à compter de 19h30, et ce tel qu'édicte à la résolution no 2010-05-06 adoptée à la séance ordinaire de ce Conseil le 12 mai 2010. Un avis public sera publié à cet effet à l'intérieur du délai prescrit.

7.2 Projet de modification du schéma d'aménagement : article 59, LPTAA :

Monsieur Yvon Lacombe rappelle qu'il a formulé une demande auprès de tous les conseils municipaux pour obtenir de leur part, plus particulièrement, leurs propositions relativement aux îlots déstructurés. Que ce soit pour de nouveaux îlots ou l'agrandissement de certains déjà négociés. Il réitère donc sa demande afin d'obtenir un retour le plus rapidement possible afin de ne pas retarder le processus devant mener à une nouvelle demande d'autorisation à portée collective (article 59, LPTAA).

7.3 Émission de certificats de conformité :

2010-06-03

Certificat de conformité relatif au règlement no 04-2010 de la Municipalité de Saint-Luc-de-Bellechasse :

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Luc-de-Bellechasse a adopté le 5 mai 2010, le règlement no 04-2010;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a pour objet de conformer la réglementation d'urbanisme municipale (zonage) au schéma d'aménagement de la MRC (concordance au règlement no 95-10);

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a été transmis au Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté des Etchemins, et ce, conformément aux dispositions de l'article 137.2 de la *Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme*;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil des maires dispose d'un délai de cent-vingt (120) jours pour l'examiner et l'approuver s'il y a lieu;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BOUTIN,
APPUYÉ PAR MADAME LA MAIRESSE SUZANNE C. GUENETTE
ET RÉSOLU

QUE le Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté des Etchemins estime que le règlement no 04-2010 tel qu'adopté par le Conseil de la Municipalité de Saint-Luc-de-Bellechasse, est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Etchemins;

QUE le Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté des Etchemins autorise son directeur général, monsieur Fernand Heppell, à délivrer conformément à la Loi, le certificat de conformité;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.
ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2010-06-04

Certificat de conformité relatif aux règlements nos 112-10 et 114-10 de la Municipalité de Sainte-Justine :

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité de Sainte-Justine a adopté le 3 juin 2010, les règlements nos 112-10 et 114-10;

CONSIDÉRANT QUE ces règlements ont pour objet de modifier les types d'usages autorisés à l'intérieur d'une zone industrielle à l'intérieur du périmètre urbain (112-10) et conformer le règlement de zonage (114-10) au schéma d'aménagement de la MRC (concordance au règlement no 95-10);

CONSIDÉRANT QUE ces règlements ont été transmis au Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté des Etchemins, et ce, conformément aux dispositions de l'article 137.2 de la *Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme*;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil des maires dispose d'un délai de cent-vingt (120) jours pour les examiner et les approuver s'il y a lieu;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HAROLD GAGNON,
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE PIERRE POULIN
ET RÉSOLU

QUE le Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté des Etchemins estime que les règlements nos 112-10 et 114-10 tels qu'adoptés par le Conseil de la Municipalité de Sainte-Justine, sont conformes aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Etchemins;

QUE le Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté des Etchemins autorise son directeur général, monsieur Fernand Heppell, à délivrer conformément à la Loi, le certificat de conformité;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2010-06-05

Certificat de conformité relatif aux règlements nos 04-2010 et 05-2010 de la Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford :

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford a adopté le 3 mai 2010, les règlements nos 04-2010 et 05-2010;

CONSIDÉRANT QUE ces règlements modifient le plan d'urbanisme no 05-2007 et le règlement de zonage no 09-2007 et ont pour objet l'agrandissement du périmètre urbain, la modification de certaines affectations du périmètre et la concordance au schéma d'aménagement (règlement no 95-10);

CONSIDÉRANT QUE ces règlements ont été transmis au Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté des Etchemins, et ce, conformément aux dispositions des articles 109.6 et 137.2 de la *Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme*;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil des maires dispose d'un délai de cent-vingt (120) jours pour les examiner et les approuver s'il y a lieu;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RONALD GOSSELIN,
APPUYÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET
ET RÉSOLU

QUE le Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté des Etchemins estime que les règlements nos 04-2010 et 05-2010 tels qu'adoptés par le Conseil de la Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford, sont conformes aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Etchemins;

QUE le Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté des Etchemins autorise son directeur général, monsieur Fernand Heppell, à délivrer conformément à la Loi, le certificat de conformité;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2010-06-06

Certificat de conformité relatif au règlement no 07-2010 de la Municipalité de Saint-Zacharie :

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Zacharie a adopté le 7 juin 2010, le règlement no 07-2010;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a pour objet de conformer la réglementation d'urbanisme municipale (zonage) au schéma d'aménagement de la MRC (concordance au règlement no 95-10);

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a été transmis au Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté des Etchemins, et ce, conformément aux dispositions de l'article 137.2 de la *Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme*;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil des maires dispose d'un délai de cent-vingt (120) jours pour l'examiner et l'approuver s'il y a lieu;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BEAULIEU,
APPUYÉ PAR MADAME LA MAIRESSE SUZANNE C. GUENETTE
ET RÉSOLU

QUE le Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté des Etchemins estime que le règlement no 07-2010 tel qu'adopté par le Conseil de la Municipalité de Saint-Zacharie, est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Etchemins;

QUE le Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté des Etchemins autorise son directeur général, monsieur Fernand Heppell, à délivrer conformément à la Loi, le certificat de conformité;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2010-06-07

7.4 Embauche d'un technicien à l'aménagement : recommandation du comité administratif :

CONSIDÉRANT QUE le comité administratif a formulé une recommandation relativement à l'embauche d'un technicien à l'aménagement;

CONSIDÉRANT QUE cette recommandation est de procéder à l'engagement de madame Annie Venables pour combler le poste;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RENÉ LECLERC,
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BOUTIN
ET RÉSOLU

QUE le Conseil des maires entérine la recommandation du comité administratif quant à l'embauche de madame Annie Venables au poste de technicienne à l'aménagement, et ce aux conditions de la convention collective en vigueur; le statut de cette employée étant celui de « salarié régulier ».

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

8.0 DOSSIERS DU PACTE RURAL :

8.1 Projet Festival Saint-Cyprien toasté et OTJ de Saint-Cyprien :

2010-06-08

CONSIDÉRANT l'étude du dossier et la recommandation du comité technique sur la ruralité;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HAROLD GAGNON,
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RENÉ LECLERC
ET RÉSOLU

QUE le projet suivant déposé par le Festival Saint-Cyprien Toasté 2009 dans le cadre du Pacte rural et devant être imputé à l'enveloppe financière de la Municipalité de Saint-Cyprien soit accepté selon des conditions et recommandations formulées par le comité technique telles que présentées à l'extrait suivant du rapport dudit comité :

Somme demandée : 40 910,00 \$ Coût du projet : 51 136,90 \$

Suite à l'étude du dossier soumis, les membres du comité conviennent de formuler une recommandation positive au Conseil des maires sur l'octroi d'une somme ne devant pas excéder 40 910.00 \$ au Festival St-Cyprien Toasté 2009. Le versement de cette somme se fera à même les enveloppes disponibles pour les années 2008-2009, 2009-2010 et 2010-2011 de la municipalité de Saint-Cyprien-des-Etchemins.

ET QUE le préfet, monsieur Hector Provençal, et le directeur général, monsieur Fernand Heppell, soient autorisés à signer, au nom de la MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

8.2 Projet pancartes – Municipalité de Sainte-Rose :

2010-06-09

CONSIDÉRANT l'étude du dossier et la recommandation du comité technique sur la ruralité;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RONALD GOSSELIN,
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE GILLES GAUDET
ET RÉSOLU

QUE le projet suivant déposé par la Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford dans le cadre du Pacte rural et devant être imputé à l'enveloppe financière de la Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford soit accepté selon des conditions et recommandations formulées par le comité technique telles que présentées à l'extrait suivant du rapport dudit comité :

Somme demandée : 6 782,00 \$ Coût du projet : 8 476,60 \$

Suite à l'étude du dossier soumis, les membres du comité conviennent de formuler une recommandation positive au Conseil des maires sur l'octroi d'une somme ne devant pas excéder 6 782,00 \$ à la municipalité de Sainte-Rose-de-Watford pour le projet de parc municipal. Ladite recommandation est conditionnelle à l'obtention de la résolution d'appui de la municipalité de Sainte-Rose-de-Watford. Le versement de cette somme se fera à même les enveloppes disponibles pour les années 2008-2009 et 2009-2010 de la municipalité de Sainte-Rose-de-Watford.

ET QUE le préfet suppléant, monsieur Adélarde Couture, et le directeur général, monsieur Fernand Heppell, soient autorisés à signer, au nom de la MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

8.3 Projet bâtisse et aménagement – Ass. Chasse et Pêche Saint-Zacharie :

2010-06-10

CONSIDÉRANT l'étude du dossier et la recommandation du comité technique sur la ruralité;

CONSIDÉRANT que la soumission fournie par un administrateur pour l'achat d'une chaudière, d'un réservoir, des armoires et d'un comptoir a été remplacé par celle de deux autres entreprises reconnues dans le domaine;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE SUZANNE C. GUENETTE,
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE GILLES GAUDET
ET RÉSOLU

QUE le projet suivant déposé par l'Association de chasse et de pêche de Metgermette nord inc. dans le cadre du Pacte rural et devant être imputé à l'enveloppe financière de la Municipalité de Saint-Zacharie soit accepté selon des conditions et recommandations formulées par le comité technique telles que présentées à l'extrait suivant du rapport dudit comité :

Somme demandée : 51 000,00 \$ Coût du projet : 63 749,15 \$

Suite à l'étude du dossier soumis, les membres du comité conviennent de formuler une recommandation positive au Conseil des maires sur l'octroi d'une somme ne devant pas excéder 51 000,00 \$ à l'Association de chasse et de pêche de Metgermette nord inc. pour la construction d'une nouvelle bâtisse et l'aménagement du terrain de l'association. Ladite recommandation est conditionnelle à l'obtention de la résolution d'appui de la municipalité de Saint-Zacharie. De plus, il sera nécessaire de vérifier si M. Émile Trepanier est l'un des administrateurs de l'organisme. Advenant une réponse positive, il devra être vérifié si ce dernier est le soumissionnaire pour l'achat d'une chaudière, d'un réservoir, des armoires et d'un comptoir. Dans le cas où M. Émile Trepanier n'est pas le soumissionnaire et qu'il a agi à titre d'employé, les deux soumissions se devront d'être refaites puis-

que ces dernières laissent interpréter le contraire. Par contre, si M. Émile Trepanier est le soumissionnaire, il lui sera impossible de soumissionner pour un projet octroyé par l'organisme où il siège en raison des lois municipales. Advenant cette situation, les membres du comité conviennent du fait que le promoteur n'est pas dans l'obligation de présenter une nouvelle soumission compte tenu du fait que le comité a été en mesure de faire la comparaison des coûts. Les secondes soumissions seraient donc celles acceptées. Finalement, le versement de cette somme se fera à même les enveloppes disponibles pour les années 2007-2008, 2008-2009, 2009-2010 et 2010-2011 de la municipalité de Saint-Zacharie.

ET QUE le préfet, monsieur Hector Provençal, et le directeur général, monsieur Fernand Heppell, soient autorisés à signer, au nom de la MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

8.4 Projet Internet Haute Vitesse – Municipalité de Sainte-Rose :

2010-06-11

CONSIDÉRANT l'étude du dossier et la recommandation du comité technique sur la ruralité;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BEAULIEU,
APPUYÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET
ET RÉSOLU

QUE le projet suivant déposé par la Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford dans le cadre du Pacte rural et devant être imputé à l'enveloppe financière de la Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford soit accepté selon des conditions et recommandations formulées par le comité technique telles que présentées à l'extrait suivant du rapport dudit comité :

Somme demandée : 4 500,00 \$ Coût du projet : 6 000,00 \$

Suite à l'étude du dossier soumis, les membres du comité conviennent de formuler une recommandation positive au Conseil des maires sur l'octroi d'une somme ne devant pas excéder 4 500,00 \$ à la municipalité de Sainte-Rose-de-Watford pour le projet d'Internet Haute Vitesse. Ladite recommandation est conditionnelle à l'obtention de la résolution d'appui de la municipalité de Sainte-Rose-de-Watford. Le versement de cette somme se fera à même l'enveloppe disponible pour les années 2009-2010.

ET QUE le préfet suppléant, monsieur Adélarde Couture, et le directeur général, monsieur Fernand Heppell, soient autorisés à signer, au nom de la MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

9.0 AFFAIRES COURANTES :

9.1 Interventions du préfet suite à diverses rencontres et réunions :

Monsieur le préfet fait part des principales activités auxquelles il a participé depuis la dernière séance.

9.2 Assises annuelles de la FQM (Québec, les 30 septembre, 1^{er} et 2 octobre 2010) :

2010-06-12

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET,
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BEAULIEU
ET RÉSOLU

QUE le Conseil des maires autorise le paiement de l'inscription de 2 représentants de la MRC aux prochaines Assises annuelles de la FQM.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

Monsieur Martin Roy, directeur général adjoint, rappelle la réservation d'un bloc de chambres pour les élus de la MRC qui participeront aux Assises de la FQM les 30 septembre, 1^{er} et 2 octobre prochain. La confirmation des réservations devra être transmise suite à la séance du 11 août.

9.3 Demandes de contribution :

9.3.1 Retour sur la demande de Moisson Beauce :

2010-06-13

CONSIDÉRANT les informations additionnelles reçues pour l'analyse de ce dossier;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE PIERRE POULIN,
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HAROLD GAGNON
ET RÉSOLU

QUE le Conseil des maires autorise une contribution de 4 000\$ au projet d'agrandissement et de réaménagement de Moisson Beauce, le paiement de cette contribution devant transiter par les sommes réservées à de telles fins auprès du CLD dans une enveloppe totale annuelle de 20 000\$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

9.3.2 La Maison du Tournant :

Comme la MRC vient tout juste de recevoir cette demande et que des informations complémentaires devront être reçues pour en faire l'analyse, ce dossier sera ramené lors de la prochaine séance.

9.4 Sécurité incendie : recommandation du comité administratif :

2010-06-14

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BOUTIN,
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RENÉ LECLERC
ET RÉSOLU

QUE le Conseil des maires autorise l'achat du logiciel « Première ligne » (module de base et module de prévention) pour les besoins de la gestion de la sécurité incendie;

ET QUE les démarches entreprises pour assurer l'avancement de travaux liés à la prévention incendie, ainsi que pour assurer une coordination minimale de la sécurité incendie à la MRC, se poursuivent au cours des prochaines semaines.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

9.5 Entretien ménager : recommandation du comité administratif :

2010-06-15

CONSIDÉRANT l'analyse du dossier effectué par la direction générale ainsi que les alternatives qui se sont présentées depuis le dernier appel d'offres pour l'entretien ménager de l'immeuble de la MRC;

CONSIDÉRANT l'étude de ce dossier par le comité administratif et la recommandation formulée à ce sujet;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BOUTIN,
APPUYÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET
ET RÉSOLU

QUE la MRC ne signe aucun contrat avec les soumissionnaires ayant présenté des offres de services suite au dernier l'appel d'offres pour l'entretien ménager de l'immeuble de la MRC.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2010-06-16

CONSIDÉRANT qu'une personne qui assistait déjà la responsable de l'entretien ménager madame Chantal Bourdon, soit madame Réjeanne Bilodeau, a récemment accepté d'assumer l'entretien des locaux de la MRC au prix de 14 400\$ pour la prochaine année;

CONSIDÉRANT QUE, pour sa part, madame Johanne Baillargeon a accepté d'assumer l'entretien des locaux de la Sûreté du Québec au prix de 14 110\$ pour la prochaine année;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BEAULIEU,
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RENÉ LECLERC
ET RÉSOLU

QUE le Conseil des maires autorise l'octroi d'un contrat de 14 400\$ à madame Réjeanne Bilodeau pour l'entretien des locaux de la MRC pour la prochaine année;

QUE le Conseil des maires autorise l'octroi d'un contrat de 14 110\$ à madame Johanne Baillargeon pour l'entretien des locaux de la Sûreté du Québec pour la prochaine année;

QUE ces contrats soient octroyés par la MRC conformément à la loi, chacun de ces contrats étant d'une somme inférieure à 25 000\$, et n'étant octroyés que pour une période d'un (1) an.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

Félicitations et remerciements :

2010-06-17

CONSIDÉRANT l'excellence du travail effectué par madame Chantal Bourdon depuis 12 ans à titre de responsable de l'entretien ménager dans les locaux de la MRC et de la Sûreté du Québec;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE PIERRE POULIN,
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RONALD GOSSELIN
ET RÉSOLU

QU'une motion de félicitations et de remerciements soit adressée à l'endroit de madame Chantal Bourdon pour l'excellence de son travail au sein de l'immeuble de la MRC.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

Certificat cadeau – Chantal Bourdon :

2010-06-18

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HAROLD GAGNON,
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE ADÉLARD COUTURE
ET RÉSOLU

QUE le Conseil des maires autorise la remise d'un cadeau (ex. : certificat-cadeau) d'une valeur de 100\$ à madame Chantal Bourdon en signe d'appréciation de ses services au cours des 12 dernières années.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

9.6 Rencontre de travail des membres du Conseil des maires : 30 juin 2010 :

Suite à la vérification de disponibilité des membres du Conseil des maires, on convient plutôt de tenir cette rencontre de travail le 29 juin, à compter de 19h00. Un rappel sera transmis à ce sujet.

10.0 DIVERS RAPPORTS DE COMITÉS, RENCONTRES ET COLLOQUES (S'IL Y A LIEU) :

Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches :

Monsieur Adélarde Couture rappelle la tenue de l'Assemblée générale annuelle de l'Agence, le 15 de ce mois. Il fait aussi part qu'après une hausse antérieure des sommes reçues par l'Agence, elle voit maintenant le niveau de ses activités amputé d'une somme d'un million de dollars (1 000 000\$) pour la prochaine année.

Comité de sécurité publique :

Le Comité de sécurité publique entreprendra bientôt la tenue de réunions itinérantes qui se tiendront dans les municipalités, plutôt que toujours aux locaux de la MRC. Les municipalités intéressées à accueillir les membres du Comité de sécurité publique de la MRC devront le faire savoir à monsieur Martin Roy, directeur général adjoint et secrétaire dudit comité.

11.0 ADMINISTRATION :

2010-06-19

11.1 Listes des comptes à payer :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RONALD GOSSELIN,
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE JEAN PARADIS
ET RÉSOLU

QUE les comptes dont copie a été remise aux membres du Conseil et totalisant 286 716,41\$ incluant la rémunération du personnel, soient adoptés; le tout tel que joint en annexe au procès-verbal de cette assemblée et versé au livre des minutes des séances de ce Conseil, avec le certificat de disponibilité de crédits.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

11.2 État des encaissements et déboursés :

État transmis avec l'avis de convocation.

12.0 CORRESPONDANCE ET COMMUNICATIONS :

12.1 Danie Croteau, directrice régionale, MAMROT :

Transmission d'un chèque de 100 000\$ représentant le 1^{er} versement de la subvention consentie par le MAMROT pour le nouveau Contrat de diversification et de développement dans le cadre du *Fonds de soutien aux territoires en difficulté (FSTD)*. Correspondance déposée.

12.2 Danie Croteau, directrice régionale, MAMROT :

Transmission d'un chèque de 100 972,75\$ représentant la première tranche de l'aide financière consentie par le MAMROT à la Municipalité de Saint-Magloire pour l'achat d'un camion incendie, dans le cadre du *Fonds de soutien aux territoires en difficulté (Volet 5B)*. Correspondance déposée.

12.3 Charlotte Sutton, Conseillère Relations avec le milieu, Hydro-Québec :

Report de l'étape de l'information sur le tracé retenu pour l'intégration de la production d'électricité du parc éolien du Massif-du-Sud au réseau d'Hydro-Québec. Cette étape prévue au printemps 2010 est reportée à l'automne 2010. La principale raison indiquée de ce report est l'analyse et l'intégration des avis reçus suite aux rencontres de consultation avec les organismes locaux et les propriétaires tenues en février dernier. Correspondance déposée.

12.4 Transport Autonomie Beauce-Etchemins :

Transmission de l'information relative au service de covoiturage pour les MRC de Beauce-Sartigan et des Etchemins. Correspondance déposée.

12.5 Ressourcerie Bellechasse :

Tableau des volumes de récupération (activité meubles) dans les MRC de Bellechasse et des Etchemins 2008-2009 et comparatif 2009-2010 au 31 mai. La récupération du textile ne se fait pas dans les Etchemins par Ressourcerie Bellechasse compte tenu de la récupération effectuée par des organismes des Etchemins. Copies remises aux membres du Conseil des maires. Correspondance déposée.

12.6 SADC Bellechasse-Etchemins :

Invitation à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra le mercredi 16 juin 2010, à 17h00, au Parc des chutes, Armagh. Correspondance déposée.

12.7 Cabinet de madame Nathalie Normandeau, vice-première ministre et ministre des Ressources naturelles et de la Faune

Accusé réception de la demande formulée par les 2 MRC gestionnaires du Parc du Massif du Sud relative à un agrandissement de la zone principale du parc régional du Massif-du-Sud. Ce dossier a été transmis au ministre délégué aux Ressources naturelles et de la Faune, monsieur Serge Simard. Correspondance déposée.

13.0 VARIA :

13.1 Réparation, testeur de boyaux incendie :

Monsieur le préfet fait part que la réparation de cet équipement a été effectuée et que chaque municipalité recevra de la Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford une facture à cet effet.

13.2 Tour de Beauce :

Monsieur le maire Harold Gagnon invite les membres du Conseil des maires au départ du « Tour de Beauce » qui sera effectué le 15 juin, à 9h30, à Lac-Etchemin.

13.3 Prestation de Stéphanie Fugère-Poulin :

2010-06-20

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HAROLD GAGNON,
APPUYÉ ET RÉSOLU

QU'une motion de félicitations soit adressée à l'endroit de Stéphanie Fugère-Poulin pour la qualité de sa touchante prestation avec l'artiste Claude Dubois lors du récent téléthon « Opération Enfant Soleil »; Stéphanie est la fille de monsieur Normand Poulin, animateur à la radio Passion-FM.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

14.0 PÉRIODE DE QUESTIONS :

Aucune question n'est soumise.

2010-06-21

15.0 CLÔTURE DE LA SÉANCE :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BOUTIN,
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RENÉ LECLERC
ET RÉSOLU

QUE la présente séance soit levée à 22h10.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

PRÉFET

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER